

21 - Etablissement Public - Centre Communal d'Action Sociale de Besançon - Rapport sur l'année 2012

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le CCAS est un établissement public administratif communal, issu des bureaux d'aide sociale (loi de 1953), qui ont évolué vers la forme de CCAS en 1978, et obtenu leur nom de CCAS par la loi de 1986. En 1995, un décret a fixé les missions et l'organisation des CCAS.

Même si les liens avec la commune sont très étroits, le CCAS a une personnalité juridique distincte. Le Maire de Besançon est le Président de droit du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois en 2012. Il est composé de 17 administrateurs comprenant 9 élus de la Ville de Besançon et 8 personnes qualifiées.

1 - Les principales caractéristiques des conventions

La liste exhaustive des nombreuses conventions entre Ville et CCAS est disponible sur le site de la Ville de Besançon, dans le cadre de la publication des délibérations.

Le CCAS a transmis à la Ville son rapport d'activité et son compte administratif 2012. Ces rapports ont été distribués aux élus du Conseil Municipal.

2 - Analyse de la qualité du service

L'activité du CCAS de Besançon est organisée autour de trois pôles : les solidarités - l'autonomie - le handicap.

2.1 - Les solidarités

La mission «solidarités» a pour objectif d'assister, de soutenir et d'accompagner dans une démarche d'autonomie et d'insertion les publics bisontins fragiles, qu'ils soient en situation de précarité, de pauvreté, d'isolement ou d'exclusion.

Cette mission se décline en plusieurs axes :

- différents modes d'intervention sociale (personnalisée, de groupe, collective)
- une offre d'insertion variée et des dispositifs qui le permettent (hébergement, logement, aide sociale, accès à la formation et à l'emploi, accès à la santé, accès aux loisirs et à la culture...)
- le développement des territoires et la coordination des réseaux partenariaux
- la mise en œuvre d'une veille sociale contributive à l'analyse des besoins sociaux.

De nombreux dispositifs sont mis en place et 2 058 personnes différentes ont été aidées en 2012. A titre d'exemple, 257 sollicitations ont été enregistrées pour le microcrédit, 1 740 ménages ont été accueillis au SAAS, 583 personnes ont été hébergées à la Maison Abbé Pierre, le Forum et le CHRAS ont permis de recevoir respectivement 47 et 42 résidents, les Lits Halte Soins Santé ont concerné 29 personnes.

Parallèlement, 1 656 ménages sont accompagnés dans le cadre du Revenu de Solidarité Active, et 105 personnes dans le cadre du Plan Local d'Insertion et l'Emploi (PLIE), le dispositif Proxim Social a reçu 1 267 demandes et l'aide alimentaire a concerné 2 713 ménages (soit 7 446 personnes).

Ces données chiffrées de l'activité sont difficilement comparables à celle de l'an dernier de par l'évolution de certains dispositifs (par exemple forte hausse de la mise à l'abri de publics migrants bénéficiant de prise en charge couvrant plusieurs semaines). Cependant, la tendance est globalement à une hausse des sollicitations reçues et des aides accordées.

2.2 - L'autonomie

Cette mission couvre un large public d'usagers qui va du jeune retraité actif aux personnes âgées dépendantes.

Conséquence de l'évolution des besoins, l'action du CCAS s'articule aujourd'hui autour de deux axes : encourager le maintien à domicile des personnes âgées et lutter contre l'isolement des personnes âgées. Le CCAS assure les missions qui en découlent via une mobilisation au quotidien de ses établissements publics et de ses services à domicile, mais également par le soutien à des démarches bénévoles ou associatives.

Hors activité de la Maison des Seniors, les services de la Direction Autonomie du CCAS ont apporté un service à 1 895 personnes différentes :

- les services de soutien à domicile ont servi des prestations à 1 621 personnes différentes, âgées ou handicapées,
- les logements-foyers ont accueilli 376 résidents différents, et 419 personnes dans les restaurants.

Par ailleurs, les travailleurs sociaux accompagnent 503 personnes dans la durée.

Quant à la Maison des Seniors, elle a reçu 4 167 demandes, dont 2 504 par visite sur le site du centre-ville. Elle offre aujourd'hui un service reconnu des Bisontins.

Ces données sont relativement stables par rapport à 2011.

Les principaux métiers et dispositifs qui permettent de réaliser les missions de l'axe «maintien à domicile» sont : les aides à domicile et auxiliaires de vie, les repas livrés à domicile, l'offre de service téléalarme, l'accueil de jour l'Escapade. Ainsi :

- les aides à domicile & auxiliaires de vie ont effectué 120 229 heures pour 829 personnes différentes (contre 122 133 heures en 2011 pour 871 personnes différentes),
- 129 581 repas ont été livrés à domicile à 726 personnes différentes (contre 120 455 repas livrés à 716 personnes en 2011)

et l'offre de service de téléalarme compte 458 abonnés en 2012 (pour 447 abonnés en 2011).

Le CCAS propose également 337 logements en logements-foyers, répartis sur 5 sites. Ils ont pour mission d'accueillir en toute liberté, tout en garantissant leur sécurité, des personnes âgées retraitées dont l'autonomie leur permet d'assurer les actes de la vie quotidienne. Le taux d'occupation des foyers est proche de 94 %. Un certain nombre d'animations, de conférences viennent étayer la vie quotidienne des résidents.

Enfin, le CCAS s'est également mobilisé sur des dispositifs nationaux comme «Ville Amie des Aînés», ou organise régulièrement des événements locaux sur le thème du vieillissement (ex : «Les Rendez-Vous de l'Age»).

2.3 - Le handicap

L'action de cette mission est centrée autour d'un établissement, le CHAT, qui vise l'insertion professionnelle des personnes handicapées, et des deux grandes missions que sont le schéma d'accessibilité et la construction de partenariats dans le domaine du handicap.

Sur le volet plus particulier de l'insertion professionnelle des personnes handicapées, le CCAS s'appuie sur le CHAT qui est un établissement géré par le CCAS depuis 1979. Aujourd'hui, un projet de fusion est en cours avec d'autres établissements similaires, qui serait porté par une structure juridiquement autonome.

En 2012, suite à la fermeture de l'Entreprise Adaptée fin 2011, le CHAT était composé d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) agréé pour 72 ETP (soit 80 personnes accueillies). L'équipe administrative et sociale est composée de 17 agents (14,29 ETP).

Le CHAT a été victime en décembre 2011 d'un incendie qui a détruit une grande partie des ateliers. Une impressionnante chaîne de solidarité a permis la reprise de l'activité dès le 2 janvier 2012 dans d'autres locaux, et les usagers de l'ESAT ont pu ainsi réaliser les missions qui leur ont été confiées (manutention dans le domaine médical, conditionnement, mise sous pli...).

Parallèlement à l'activité du CHAT, un certain nombre de missions sont menées, notamment en direction du grand public, pour faire changer le regard sur le handicap au quotidien et favoriser l'accessibilité de la Ville pour tous : sensibilisations dans les lycées, soirées-débat, raid Handi-Forts, forum du handicap...

3 - Les comptes 2012 du CCAS

3.1 - Compte administratif

Le CCAS a arrêté ses comptes au 31 décembre 2012. Il est soumis aux règles de la comptabilité publique (instruction M14 et M22 secteur sanitaire et social).

Le compte administratif 2012 est le résultat d'une consolidation du budget principal et de 16 budgets annexes, dont l'ESAT, les Logement-Foyers, l'Escapade, la Restauration à domicile, l'Aide à domicile, les Auxiliaires de vie, le CHRS. Les budgets annexes sont soumis à la réglementation M22, à la tarification des tutelles (forfait soin, forfait hébergement, etc.) principalement du Département et de l'Etat.

Le budget consolidé 2012 était établi sur un volume de l'ordre de 30 M€, soit 27 M€ en fonctionnement et 3 M€ en investissement. Le budget «principal» représente un peu plus de 50 % de l'ensemble.

Au 31 décembre 2012, le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement consolidé au titre de 2012 de 168 K€, ce qui porte l'excédent cumulé à 1 262 K€,

- un excédent d'investissement consolidé au titre de 2012 de 117 K€, ce qui porte l'excédent cumulé à 367 K€ à fin 2012.

Le compte administratif 2012 a été adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 4 avril 2013. Il est conforme au compte de gestion.

Le Conseil d'Administration a proposé l'affectation des excédents liés à la section «budget principal» au BP 2013. Les affectations des résultats des budgets annexes sont soumises à l'autorisation des financeurs (dispositif M22).

3.1.1 - CA - Section d'investissement

La section investissement est principalement alimentée par le budget principal :

Section d'investissement en K€ consolidé	2012	2011	Variation 2011/2012
Recettes d'investissement	2 195,7	2 298,5	- 102,8
Dépenses d'investissement	2 312,8	1 774,0	+ 538,8
Résultat de l'exercice en investissement	117,1	524,5	
Report excédent d'investissement N-1	524,5		
Reste à réaliser	- 275,0		
Résultat cumulé d'investissement	366,6		

En 2012, les principales dépenses d'investissement se répartissent sur trois postes : 789 K€ d'opération d'ordre, 655 K€ de remboursement d'emprunts et environ 622 K€ d'acquisitions (travaux d'aménagement des antennes sociales de quartier, travaux sur les logements-foyers pour 417 K€, véhicules, logiciels).

Les recettes d'investissement 2012 sont essentiellement constituées d'opérations d'ordre de transfert (1 339 K€), d'emprunts (496 K€) et des amortissements (252 K€).

3.1.2 - CA - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement est répartie entre le budget principal et les budgets annexes de la façon suivante en 2012 :

Section de fonctionnement en K€ Compte administratif 2012	Principal 2012	Annexes 2012	Total CCAS
Recettes de fonctionnement	14 825,4	10 898	25 723,4
Dépenses de fonctionnement	14 970,7	10 584,5	25 555,2
Résultat 2012 avant report	- 145,3	+ 313,5	168,2
Report	1 253,5	- 158,8	1 094,7
Résultat cumulé de l'exercice	1 108,4	154,5	1 262,9

Pour mémoire, les chiffres 2011 :

Section de fonctionnement en K€ Compte administratif 2011	BP 2011	BA 2011	Total CCAS
Recettes de fonctionnement	13 377,6	11 308	24 685,6
Dépenses de fonctionnement	13 702,3	11 203	24 905,3
Résultat 2011 avant report	- 324,7	+ 105	- 219,7

• Les dépenses de fonctionnement 2012

Les principaux postes de dépenses sont :

- avec un total de 15 712 K€, les charges de personnel représentent 61,5 % du total des dépenses de fonctionnement (contre 15 701 K€ en 2011 soit une grande stabilité, malgré de nombreuses évolutions internes),

- les charges générales (chapitre 011) s'élèvent à 6 042 K€, contre 5 949 K€ en 2011 soit une relative stabilité également. Les principaux postes sont : 2 008 K€ de locations immobilières et mobilières, 1 089 K€ d'appel à prestataires (alimentation, médical), 618 K€ de fluides.

- les autres charges se chiffrent à 1 038 K€, dont 476 K€ de subventions versées à des organismes et 314 K€ au titre du secours d'urgence.

Enfin, les dotations aux amortissements et provisions représentent quasiment 2 M€ en 2012.

• Les recettes de fonctionnement

Pour l'année 2012, les recettes s'élèvent à 25 723 K€ et émanent principalement :

- des prestations aux usagers : 4 321 K€,

- du financement des Organismes de Tutelles : 4 013 K€,

L'ensemble atteignant un montant global de 8 334 K€, très similaire à celui de 2011, et qui représente 32,3 % du total des recettes,

- de la subvention de la Ville de Besançon pour 10 007 K€ et d'autres organismes pour 4 036 K€, soit un total de 14 M€, en hausse de 865 K€ par rapport à 2011 soit + 6,5 %.

3.2 - Rapports financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

La subvention versée par la Ville au CCAS au titre de 2012 pour réaliser sa politique sociale et solidaire s'établit à 10 007 K€. La Ville est le financeur le plus important, sa subvention représente 36 % du total des recettes de fonctionnement du CCAS.

D'autres échanges financiers réguliers ont lieu entre la Ville et le CCAS, par exemple pour le paiement de loyers, ou la refacturation de frais de personnel mutualisé.

La Ville et le CCAS partagent les enjeux politiques et sociaux de l'Analyse des Besoins Sociaux qui est établie chaque année, en respect des dispositions légales.

Conformément à l'article L 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a été sollicité en 2012 pour rendre un avis conforme et ainsi rendre exécutoires les délibérations du CCAS pour contractualiser des emprunts bancaires.

Au 31 décembre 2012, la Ville est engagée dans le cadre de garanties bancaires apportées sur des emprunts souscrits par le CCAS à hauteur de 335 K€.

Enfin, la Ville et le CCAS sont partenaires dans un certain nombre dispositifs : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, Lutte contre les Discriminations, CUCS, Contrat Local de Santé, conventions avec des partenaires sociaux.

4 - Les conditions d'exécution du service public

4.1 - Le personnel

Pour les missions identifiées, le CCAS regroupe 431 agents (soit 384 ETP) auxquels s'ajoutent les travailleurs handicapés du CHAT. Les effectifs se répartissent de la façon suivante :

- autonomie - 220 agents
- solidarités - 128 agents
- handicap (hors TH) - 18 agents
- secrétariat général - 65 agents.

4.2 - Les établissements du CCAS

16 bâtiments sont entretenus par le service Etudes et Entretien du Patrimoine :

. Handicap : le CHAT

. Logement-foyers : Henri Huot, Le Marulaz, Les Cèdres, Les Lilas, Les Hortensias, pour un total de 354 appartements et 359 résidents différents

. Hébergement d'urgence : Maison Abbé Pierre, Résidence du Forum, LHSS (Lits Halte Soins Santé), CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale).

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport.

«**M. LE MAIRE** : Je ne vois pas de remarques, c'est donc adopté.

Je dois excuser Marie-Noëlle SCHOELLER qui me représente à Paris aujourd'hui à une réunion au Ministère de l'Intérieur puisqu'elle anime un groupe de travail national sur un certain nombre de problèmes actuels. Elle va nous rejoindre aux alentours de 20 h puisque son train arrive à 19 h».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 5 septembre 2013 et de la Commission de Contrôle des Sociétés liées du 29 août 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 25 septembre 2013.